

LE NATIONALISTE

Journal du Dimanche.

"DROIT AU BUT"

ABONNEMENT :

Une piastre par année; strictement payable d'avance.

DIRECTEUR-GÉRANT :

OLIVAR ASSELIN.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

1437, RUE NOTRE DAME, MONTRÉAL.

TÉLÉPHONE BELL :

MAIN 3237.

Publié par la Cie de Publication "Nationaliste," à resp. limitée.

Le programme nationaliste

- I. Pour le Canada, dans ses relations avec l'Angleterre, la plus large mesure d'autonomie politique, commerciale et militaire, compatible avec le maintien du lien colonial.
- II. Pour les provinces canadiennes, dans leurs relations avec le pouvoir fédéral, la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien du lien fédéral.
- III. Adoption, par toute la Confédération, d'une politique de développement économique et intellectuel exclusivement canadienne.

Le cas de M. Major

La Commission de Colonisation a traité de telle façon M. Major que le député d'Ottawa s'est cru obligé d'entamer un plaidoyer pro domo devant la législature.

Il a parlé trois heures durant, et de toutes sortes de choses : de l'indignité de M. Vallières et de la grande œuvre de la colonisation, de son libéralisme intransigent et du parti pris des commissaires.

Trois heures durant il s'est "lavé," savant son élégante expression, mais nous le regrettons très fort pour lui-même : il a peu convaincu ses auditeurs.

Nous ne jugeons pas, nous constatons. La majorité de la Chambre, et le public, ne seront assurés de son innocence que le jour où le député d'Ottawa aura confondu ses adversaires devant un tribunal régulier, et après enquête contradictoire.

L'affaire relève tout simplement du comité des Privilèges et Elections.

M. Major est sûr de trouver là des juges sympathiques. Il y pourra faire entendre tous ses témoigns, y produire tous les documents qu'il lui plaira.

Il prétend qu'on a tronqué certaines pièces. Il lui sera facile de les produire dans leur intégrité. Il affirme que la Commission a affolé Noël Landry et que celui-ci aurait dit la vérité devant la Chambre. Qu'il le fasse venir devant le comité et qu'il l'interroge à son aise.

Une enquête à fond s'impose — dans l'intérêt de M. Major surtout. Un homme de sa situation ne peut rester sous le coup de pareilles accusations.

Et c'est au député d'Ottawa lui-même qu'il incombe de prendre l'initiative de cette enquête. L'étonnant est qu'il n'ait pas déjà provoqué une réunion du comité des Privilèges et Elections.

Mais ce n'est pas tout. De son siège au Parlement, M. Major a porté contre la Commission de Colonisation des accusations très graves.

Il devra comprendre que les choses n'en peuvent rester là. Qu'il se rétracte !

Et s'il ne se hâte de choisir librement l'une des alternatives, nous imaginons que MM. Légris, Thivierge, Brodie et Langelier ne tarderont pas à l'accabler à un choix forcé.

Eux non plus n'ont le droit de se laisser attaquer de cette façon.

Ils ont à défendre leur honneur de citoyens, leur dignité de mandataires du Souverain.

Nous ne sommes ni d'un pays ni d'une race où les hostesses publiques puissent se laisser outrager sans protestation.

OMER HEROUX

AFFAIRE A ELUCIDER

M. Scott a-t-il coupé du bois dans le domaine public ?

On a beaucoup parlé des colons spéculateurs, et le gouvernement, sous l'œil de qui la spéculation se pratique impunément depuis 1867, est heureux aujourd'hui de prétexter l'existence de cette plaie sociale pour prolonger le droit de coupe à douze mois après la concession de la terre au colon.

La commission de colonisation s'est montrée sévère, avec raison, à l'endroit des gens qui s'intitulent colons pour mieux ravager la forêt et de qui, souvent, le pays ne reçoit ni un épi de blé ni une pomme de terre.

Mais ce que nous ne pouvons comprendre, c'est l'espèce de parti pris avec lequel la commission cache les illégalités imputables aux concessionnaires de coupe.

Elle dit qu'il est faux que les marchands de bois coupent en contravention. Or, on lit à la page 65 du compte rendu sténographique des séances du Lac

Saint-Jean, dans la déposition d'Antoine Hébert, de Saint-Félicien :

Q. — Avez-vous des suggestions à faire ?

R. — Il y en a qui font chantier, et cela ruine le bois à Saint-Félicien.

Q. — Qui fait chantier ?

R. — M. Scott (B.-A.).

Q. — Est-ce qu'ils coupent l'épinière blanche en bas de onze pouces ?

R. — Ils font le bois de pulpe à six pouces sur la souche.

Et à la page 47 du compte rendu des séances de la Métapédia, dans la déposition de Thomas Michaud, d'Amqui :

Question, par le secrétaire (M. Langelier). — La licence donne droit au propriétaire de prendre l'épinière depuis onze pouces de diamètre à la souche ?

R. — Oui, mais ils en prennent jusqu'à six et sept.

Q. — C'est à vous autres de rapporter cela.

R. — Moi-même, j'en ai fait pour eux de six à sept pouces.

Q. — Vous devriez protester contre cela.

R. — Lorsqu'on n'a pas les moyens...

Ces témoignages n'ont pas été contredits. Le compte rendu de l'enquête en renferme plusieurs. M. Langelier les avait-il oubliés lorsqu'il a écrit (page 16 du rapport) :

Cette légende sans fondement, qu'il ne reste plus de bois sur les lots quand ceux-ci sont livrés aux colons, est de nature à faire un tort considérable à la colonisation... C'est pourquoi nous avons pris un soin tout particulier pour nous assurer de ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans cette légende, malheureusement trop répandue. Nous sommes heureux de constater qu'il n'y a rien de fondé dans tout cela.

On lit dans le témoignage d'Antoine Hébert, déjà cité :

Q. — Qui fait chantier ?

R. — M. Scott.

Q. — Est-ce sur ses limites ?

R. — Je ne sais pas.

Q. — Dans quelle partie fait-il chantier ?

R. — SUR LA RIVIERE AU SAUMON.

Q. — Ce sont ses limites ?

R. — Peut-être.

Q. — Est-ce bien haut sur la rivière au Saumon ?

R. — OUI UN PEU HAUT.

(M. Lefebvre). — Est-ce M. Scott lui-même ou bien des jobbers sous contrat avec lui ?

R. — C'est M. Scott qui les envoie sur ces terrains, d'après ce qu'on dit dans le public.

Q. — (M. Langelier). — Est-ce que ce sont les gens qui font le bois qui disent cela ?

R. — Ils disent qu'ils vont faire chantier pour M. Scott.

Q. — A quelle distance de St-Félicien sont ils ?

R. — A peu près 20 milles.

Q. — Cela se trouve presque à la tête de la rivière au Saumon ?

R. — Oui, au Lac à la Mouche.

Q. — Vous ne pourriez confirmer aucun détail de ce que vous dites là ?

R. — Non.

Q. — (M. Langelier). — Vous êtes positif qu'il se fait du bois là pour M. Scott ?

R. — Oui.

Q. — C'est depuis plusieurs années, je crois, qu'il s'y fait du bois ?

R. — Oui. Nous pouvions autrefois prendre le bois qui nous était nécessaire, mais maintenant nous ne pouvons plus en avoir.

Un peu plus loin (p. 70), on lit dans le témoignage du Dr Poliquin, agent du gouvernement à Saint-Félicien :

Q. — Dans le haut de la rivière au Saumon y a-t-il des terrains sous licence ?

R. — NON.

Q. — Y a-t-il des chantiers là cet hiver ?

R. — Je ne sais pas du tout. JE NE GARANTIS RIEN.

Q. — Les chantiers de l'année dernière ont été faits pour qui ?

R. — Pour M. Scott.

Q. — Les droits de coupe ont-ils été payés sur ce bois ?

R. — Le compte a été envoyé à M. Scott, et je suis à l'arranger l'affaire avec lui pour savoir quel montant créditer.

Et c'est tout : le questionnaire ne va pas plus loin. Pourquoi n'a-t-on pas cherché à tirer au clair la question de savoir si M. Scott a coupé dans le domaine public ?

M. Scott est directeur de la Société de Colonisation du Lac St-Jean et affiche un grand amour pour les colons, bien qu'il ressorte du témoignage de M. Thomas Du Tremblay, de Roberval, qu'il y a entente entre lui et la Compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour qu'ils ne vendent pas leur bois trop cher. S'il n'a pas de propos délibérés confondu son bien avec celui du public, la commis-

sion lui aurait rendu service en l'invitant à expliquer la présence de ses bûcherons hors des limites de ses concessions : encore une fois, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ?

Cette omission est d'autant plus regrettable que certain concessionnaire a été formellement accusé depuis d'avoir coupé deux cent mille pièces de bois en contravention dans les terres de la Couronne, et que l'affaire est en train de se régler à la bonne franquette, comme d'ailleurs tout ce qui se passe entre M. Parent et les marchands de bois.

OLIVAR ASSELIN

NOS RUES

Si le regretté Louis Veillot était encore de ce monde, il ne tiendrait qu'à lui d'écrire un volume célèbre sur "Les odeurs de Montréal" pour faire pendant — et quel pendant ! — à ses "Odeurs de Paris." Il n'aurait qu'à regarder, qu'à... sentir et qu'à décrire ses sensations.

Des voix des plus autorisées ont déjà maintes fois protesté contre la répugnante saleté de nos rues. Des centaines de chevaux, moins loquaces, sont morts sans rien dire, empoisonnés par la boue pestilentielle de nos printemps. Cela n'a servi de rien. Nos voies publiques offrent encore et toujours au passant épouvanté un décor d'immondices dont rougirait le dernier des villages kurdes.

Or, les barils d'ordures ne sont pas seulement anti-poétiques, ils constituent également un danger sérieux pour l'hygiène publique. Aussi les âmes éthérées comme les gens positifs en ont-ils déploré assez de cette pitoyable exposition qui ne vaut certes pas celle de Saint-Louis.

On peut lire pendant six jours de la négligence de ce que, de tous côtés des plaintes affluent au conseil d'Hygiène.

On signale, entre autres, les faits suivants : Dans la ruelle qui dessert les rues Seymour et Hope, l'enlèvement des déchets n'a pas été fait depuis quinze jours. Il en est de même dans la ruelle située en arrière du numéro 238 Saint-Hubert.

Rue Mance, côté ouest, service très défectueux. Rue Sainte-Famille les voitures du département de l'Incinérateur n'ont pas paru la semaine dernière. Rue Cadieux et rue Saint-Dominique, les barils d'ordures ont exhalé, pendant la moitié de la semaine, des puanteurs cruelles. On pourrait allonger la liste à l'infini, mais la moitié du Directory y passerait.

Cette négligence est d'autant plus regrettable que cette époque de l'année (du 15 avril au 15 mai) est celle où les ordures abondent par suite des démenagements.

Qu'on ne cherche pas là une excuse ! Si le personnel régulier du département de l'Incinérateur ne suffit pas, il ne semble pas fort malaisé d'organiser des équipes surnuméraires. La dépense n'en sera pas accrue, au contraire. Il est plus raisonnable d'enlever les déchets au fur et à mesure de leur production que d'attendre qu'ils débordent sur les trottoirs et dans la rue.

Nous irons plus loin. La dépense fut-elle double ou triple, mieux vaut la faire que de nous exposer à une épidémie. On ne lésine pas avec la santé publique. Il ne suffit pas de prendre des bains et d'arborer des faux-cols d'une candeur irréprochable, il faut encore et surtout vivre dans une atmosphère salubre. La propreté n'est pas seulement la première des élégances, elle est aussi le plus essentiel des principes d'hygiène.

Et si ces considérations ne suffisent point, ayons du moins un peu d'amour-propre, à défaut de l'amour de la propreté. Il y a de notre intérêt !

Un voyageur riche ne s'arrête pas dans un taudis de chiffonniers lorsqu'il existe de par le monde tant d'hôtels confortables.

Ne chassons pas les touristes en offrant à leurs regards des caisses d'ordures et à leurs narines des parfums d'égout.

Il est temps que les officiers de cet Département de l'Incinérateur réfléchissent à tout cela. D'autres y ont déjà réfléchi pour eux et on nous informe que des poursuites vont être intentées prochainement à la municipalité.

Maurice Darthez

ECHOS

A M. Louis-Philippe Pelletier qui demandait certaines informations sur la manière dont les actions de M. Parent dans la Compagnie du Pont de Québec ont été libérées, M. Gouin a répondu :

"Toutes les informations concernant le pont de Québec, en la possession du gouvernement, sont contenues dans les copies de documents qui ont été déposées sur le bureau de la chambre les 26 février 1901 ; 12 mars, 1902 ; 13 mars, 1903 ; 18 mars 1903 et 19 avril 1904. (Voir documents de la session Nos 21 de 1901, 54 de 1902, 37 de 1903, 49 et 62 de 1904.)"

A prime abord, cela n'en dit pas long. Un des documents en question contient pourtant la preuve qu'au printemps de 1903 les actionnaires de la Compagnie n'avaient encore versé que 25 p.c. du capital souscrit, soit un total de \$54,000, et que c'est avec cela qu'an a soutiré au public des subventions au montant d'un million et demi et des garanties pour quatre ou cinq millions.

M. Parent est un des principaux actionnaires de la Compagnie. Il reçoit d'une main les subventions

qu'il paie de l'autre. En bon canayen, cette opération pourrait s'appeler "boodlage" sans que personne eût le droit de s'en formaliser.

Le "Chronicle" de Québec dit que la Ligue nationaliste, en réclamant pour le Canada le droit de traiter, veut faire le jeu de M. Laurier. Cet article du programme de la Ligue fut arrêté en mars 1903 et M. Laurier ne l'a adopté qu'après l'affaire de l'Alaska. Que le "Chronicle" dise que M. Laurier fait le jeu des nationalistes, et nous verrons s'il n'y a pas moyen d'en convenir.

Le "Morning Post," de Londres, dans un article sur le projet de sir George Clarke relativement à la création d'un fonds impérial pour le soutien de la marine, dit que les partisans de la fédération ont abandonné l'idée d'un conseil permanent qui aurait à traiter toute sorte de questions. Le dernier projet comporte la formation d'un comité où l'Empire et les colonies seraient représentés, mais qui ne s'occuperait que de certaines questions bien définies.

Quelque chose comme le comité de la défense, où l'on a prétendu que sir Frederick Borden était entré.

Un citoyen de Québec écrit : "Une des principales chutes d'eau sur la route du futur transcontinental est offerte en prix à quiconque nous dira qui détient actuellement les fonds du parti libéral, tant pour les élections de Québec que pour celles d'Ottawa."

"Une prime semblable sera décernée à quiconque pourra dire, ce me à peu près, quelles conditions le détenteur de ce magot met à son désistement."

M. Arnold White, homme politique et publiciste anglais, a entrepris une campagne en Angleterre en vue de l'imposition d'une taxe aux colonies pour le maintien de la marine de guerre de la Grande-Bretagne. Il écrit dans la "Daily Despatch" de Manchester que la classe moyenne du peuple anglais supporte actuellement tout le poids du budget de la marine. "La guerre sud-africaine, dit-il en s'adressant aux premiers ministres des colonies, a été une guerre coloniale, dont les frais ont été payés en entier par le Royaume-Uni, et en grande partie par l'Angleterre. Les colonies ont fourni leur part de courage et de sacrifices de vie, mais le fardeau financier est tombé sur nous seuls, non sur vous."

La guerre sud-africaine a été une guerre coloniale, dans le sens que l'Angleterre voulait se faire une colonie des républiques du Transvaal et de l'Orange ; mais les colonies comme le Canada n'y avaient aucun intérêt, et l'ingratitude inconcevable des hommes politiques anglais dont M. White est le prototype, montre bien comme nous avons eu tort de nous embarquer dans cette galère. Il n'y a qu'un impérialiste d'outre-mer pour oser dire aux colonies qu'elles auraient dû partager tous les frais de la folle équipée du Transvaal, après avoir, par leur participation toute volontaire à la guerre, sauvé la métropole d'une humiliante défaite.

Un comité vient de se former à Worcester pour organiser une fête à la mémoire de Ferdinand Gagnon, le pionnier de la presse canadienne-française aux Etats-Unis, décédé en 1886.

Le président du comité est M. Félix Gatineau, de Southbridge (Mass.), et le secrétaire, M. le Dr S.-A. Daudelin. L'organisation de la fête est mise sous le patronage de la presse franco-américaine.

Gagnon fut un grand patriote : il a pu le dire, par sa participation toute volontaire à la guerre, sauvé la métropole d'une humiliante défaite.

Qui aura pu penser qu'un jour viendrait où l'échevinat de Montréal aurait droit de se scandaliser de la corruption de la législature ?

Il est au moins un point sur lequel les organisateurs de l'affaire Néromus ont tenu parole : cela n'a pas été flagrant.

M. E. Lafortune demande dans l'"Union" de Saint-Hyacinthe la substitution des bourses de voyage aux médailles d'honneur dans nos écoles canadiennes-françaises.

L'idée est excellente et fera son chemin.

Le "Sourire" vient de naître à Québec. C'est une gentille feuille à quatre pages petit format, qui se vend un sou le numéro. La collaboration en est variée et soignée. Le confrère a bonne nature s'il reste fidèle à son programme de toujours sourire : il se passe dans notre province des choses qui n'ont rien d'amusant.

La direction des Nouveautés met au bénéfice de l'Assistance publique la soirée de mardi prochain, le 17 mai. Madame Fertin et Mlle Gervais chanteront. M. Fertin lira quelques chansonsnettes. Toute la semaine "Le Marquis de Priola" d'Henri Lavedan tiendra l'affiche. Cette pièce montre la punition qui attend généralement, même en ce monde, les Dons Juans. Le marquis de Priola, frappé d'ataxie locomotrice, fait une fin digne de sa vie et tout le monde en est content, surtout les femmes. C'est une des pièces les plus vigoureuses du répertoire moderne.

Le "financier" Hooley, arrêté à Londres sous prévention de conspiration et de fraude, ignorait évidemment l'existence de la province de Québec.

ECHOS

Les Irlandais catholiques de l'Ontario parlent encore de se fonder une université à eux. Cette fois, la nouvelle vient de Cornwall, où une réunion aurait eu lieu ces jours derniers pour discuter la question.

Nos concitoyens irlandais ne pourraient souffrir plus longtemps l'enseignement du français à l'université d'Ottawa.

La législature de New-York a peut-être trouvé la solution la plus sage de la question des bons de remise ("trading stamps") en décrétant les bons rachetables en argent ou en marchandises, au gré du porteur.

M. le duc de Sutherland, de retour en Angleterre, a prononcé le Canada en danger de s'américaniser. M. le duc peut être sûr que l'américanisation ne tarderait pas le jour où ses plans d'impérialisme seraient mis à exécution.

"Mariez-vous," a dit M. le juge Mathieu à ses élèves de l'Université.

M. le juge aurait ajouté: "Epuisez des femmes riches," que la recommandation, vu l'encombrement de plus en plus pénible du métier d'avocat, n'aurait pas été superflue.

M. Blanchard, député de Verchères, vient de démontrer ce que peut un député tenace, même dans un milieu hostile. Après plusieurs années d'efforts pour faire élever de \$25 à \$39 la juridiction des cours de commissaires, il a enfin réussi à vaincre la résistance de ses collègues avocats. Les petits plaideurs lui doivent une chandelle.

La lettre du député Donat Caron au percepteur Abel Marquis ("Faut pas faire payer l'amende aux amis") est un beau spécimen de moralité politique. Elle rappelle le fameux "Business is business."

M. Etienne Blanchard, député de Verchères, excellent homme quant au reste, est enchanté de la conférence faite par M. J.-X. Perreault devant la commission législative de l'Agriculture, sur la culture de la betterave. Certains de ses collègues opinent pour la carotte.

Le gérant du Crédit Coopératif, M. Guimond, jure que 300 pour cent des souscripteurs des compagnies de crédit se retirent avant la maturation de leurs contrats. Veut-il parler de la règle, ou seulement de ce qui se passe depuis le krach du Crédit du Canada?

Et puis, que pense M. Guimond d'un système qui pousse les trois quarts des gens à contracter, en vue de profits irréfaisables, plus d'obligations qu'ils n'en peuvent remplir?

On estime maintenant à douze mille le nombre des créanciers de la Compagnie de Crédit du Canada. La moyenne des créances est de \$52, ce qui ferait un total de \$624,000. Le "Nationaliste" doit des excuses à Leprohon pour avoir dit qu'il pouvait s'être sauvé avec trois quarts de million.

Lord Minto espère être de retour en Ecosse cet automne, dit une dépêche de Londres au "Globe."

Les Thibétains paient chèrement leur refus de traiter avec les agents commerciaux de l'Angleterre. On leur met du plomb dans la tête.

M. Laurier annonce qu'il demandera la nomination de quatre commissaires au lieu de trois, pour la construction du G.-T.-P. On croit que c'est pour donner deux traitements à M. Parent.

M. Thomas Graham, de Wolverhampton (Angleterre), a visité le Canada en même temps que le duc de Sutherland. Il affirme n'avoir trouvé nulle part cet enthousiasme dont M. le duc nous prétend enflammés par les idées de M. Chamberlain. "La majorité des gens que j'ai rencontrés, dit-il, sont absolument opposés à ces idées."

M. P. Laplante, autrefois de la maison Marsolais, a pris la gestion de l'hôtel Alma, à la Pointe aux Trembles. Il entend en faire un endroit de repos idéal. A cinq minutes du Tramway, sur le bord du fleuve. Ombrage abondant. Bains faciles. Chambres et pension de premier ordre. Prix modiques.

M. Laplante invite ses nombreux amis à aller le voir.

Les lambris du palais législatif ont dévoilé l'histoire de deux racées administrées à M. Parent au dernier caucus libéral par MM. Godbout député de la Beauce, et Jean Prévost, député de Terrebonne.

M. Godbout, qui, on se le rappelle, a été élu contre un candidat de M. Parent, a parlé au premier ministre à peu près en ces termes:

"La députation libérale a honte de vous. Depuis trois ans la législature se réunit pour faire vos affaires, et rien que pour cela. Vous avez nommé la commission de colonisation pour vous épargner la peine d'étudier une question qui relevait de votre ministère. Cette année vous vous résignez enfin à céder devant l'opinion publique, et c'est votre collègue M. Gouin qui est obligé de défendre votre projet de loi. Nous soupçons après votre départ. Partez donc, tout le monde battra des mains!"

Mis en veine par cette harangue, M. Jean Prévost a à son tour fait valoir les titres de son candidat au premier poste — qui n'est autre que M. Archambault.

M. Parent semblait atterré. Il a dit au sortir de la réunion: "Quand Gouin sera premier, les poules auront des dents."

On croit que Jean Prévost a parlé pour atténuer l'effet des paroles du député de la Beauce — car c'est un fait connu que M. Parent et M. Archambault ont des "droits acquis" identiques et que le premier ne haïrait pas de remettre au dernier la garde des intérêts de la M. L. H. & P. Co. et de la province.

M. Parent a déclaré qu'il ne lisait pas le "Nationaliste." Il l'a fait en termes qui indiquent que la lecture n'est pas son faible.

Vichy-Celestins — Seule véritable

Un homme qui arrive de Québec où il a assisté plusieurs fois aux délibérations de la commission des bills d'intérêt privé, rapporte que tout le temps qu'a duré la discussion des demandes de Montréal, MM. Parent, Rainville et Louis-Philippe Pelletier se payaient les délices d'une lune de miel à trois.

On demande le nom des deux députés qui ont menacé l'échevin Hébert de le faire citer lui-même à la barre de la Chambre s'il ne dénonçait pas son collègue M. Vallières?

Mardi dernier, le 10 du courant, en la chapelle de Notre-Dame-du-Chemin, à Québec, M. J.-U. Bégin, directeur de la "Croix," épousait Mlle Albertine Tardivel, fille du directeur de la "Vérité."

La bénédiction nuptiale a été donnée par le frère de l'époux, M. l'abbé P.-A. Bégin, professeur de sciences au Séminaire Saint-Charles-Borromée, de Sherbrooke.

Nos meilleurs souhaits à M. et Mme Bégin.

Il y a de quoi ébranler le loyalisme d'un Tom Chase-Casgrain — on sait ce que cela veut dire! — dans l'histoire écrite de Bruxelles au Canada par un M. "Lhéron" au sujet d'un billet de cinq dollars de la Banque d'Hochelega.

Ce billet venait en droite ligne du Canada. A Liverpool on le refuse, sous prétexte qu'il est libellé en français. A Londres, même refus. A Bruxelles, le seul papier-monnaie canadien reconnu est celui du Dominion: inutile donc de vouloir y passer un billet de la Banque d'Hochelega.

Détail particulièrement piquant: le monsieur de Liverpool qui ne voulait pas d'un billet libellé en français, accepta pour quatre shillings seulement un billet anglais, et voulut bien prendre pour quatre shillings et demi un billet américain.

N'empêche que le dernier coup de canon, comme disait l'autre...

Incendie dans la Beauce

Sainte-Marie de la Beauce, 14 mai. — Un incendie a eu lieu le 2 du courant chez M. Gédéon Pomerleau, à Beauce Junction. Dégâts considérables. M. Pomerleau était assuré dans plusieurs compagnies, entre autres la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada contre le Feu — laquelle a déjà réglé à la satisfaction de l'assuré.

La fermeture de bonne heure

M. H. Hamel, commis chez LaRue & Cloutier, désire exprimer ses remerciements et ceux de ses confrères aux marchands de gros suivants, qui ont pris l'engagement de fermer leurs établissements à 1 heure le samedi, du 1er juin au 24 septembre: LaRue & Cloutier, Lalonde & Desroches, Hudon & Orsali, Austin & Landry, Lacaille, Gendron & Cie, Demers, Fletcher & Cie, A. Robitaille & Cie, N. Quintal & Fils, D. C. Brosseau & Cie.

On dit que le conseil municipal sera saisi la semaine prochaine d'une motion tendant à rendre la fermeture obligatoire pour les magasins de détail.

Vichy-Celestins — Seule véritable

La retraite du Dr. Duchesneau

M. le Dr Duchesneau, ancien préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, désirant mettre fin à certains bruits qu'on aurait fait courir depuis sa retraite, écrit que ses rapports avec les autorités du ministère de la justice ont toujours été excellents.

"Mais j'ai dû, ajoute-t-il, me retirer devant l'inevitable maladie qui me minait depuis quelque temps. Et puis je n'ai pas toujours trouvé dans mon personnel l'appui moral et officiel que j'en attendais."

A la date du 8 juillet 1903, MM. Douglas Stewart et George Dawson, inspecteurs des pénitenciers, écrivaient à M. le Dr Duchesneau:

Ottawa, 8 juillet 1903.

"Cher monsieur, Nous vous envoyons, ci-incluse, copie d'un arrêté ministériel autorisant votre retraite à partir du 30 courant.

"Nous espérons pouvoir vous envoyer dans quelques jours un chèque pour la gratification qui vous revient.

"Permettez-nous de vous exprimer nos regrets pour la décision que vous avez prise de quitter la direction de cette institution et notre espoir que vous vivrez longtemps encore pour jouir des fruits d'une existence bien employée."

L'arrêté ministériel mentionné dans cette lettre porte que:

"Vu son âge avancé et sa mauvaise santé, le Dr J. A. Duchesneau, soit retiré de la position de préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul le 30 juin 1903 et qu'il lui soit accordé la gratification spéciale de retraite votée par le Parlement pour tenir lieu de toutes indemnités pour les services qu'il a rendus comme officier du pénitencier."

Signé: JOHN MCGEE, Greffier du Conseil Privé.

La gratification dont il s'agit consiste en une année de traitement. C'est peu pour un vieux fonctionnaire dont tous s'accordent à reconnaître les mérites.

M. le Dr Duchesneau habite maintenant Montréal. Nous nous joignons à l'"Avenir du Nord" et au "Canada" pour souhaiter un prompt rétablissement à ce vieux lutteur qui, avant d'être préfet du pénitencier, fut une des figures les plus marquantes du monde politique dans le comté de Terrebonne.

LE RIGOLO

JOURNAL HUMORISTIQUE ET LITTÉRAIRE
ORGANE DES THEATRES
En vente partout 3c le numéro. Numéro-spécimen envoyé franco sur demande.
Adresse postale: BOITE 203, Montréal.

CARBONNEAU

Un de nos camarades qui arrive de Paris nous raconte l'histoire de la poursuite Vézin-Carbonneau.

M. Vézin est un millionnaire, ingénieur métallurgiste. Un beau jour, il fit la connaissance du comte Carbonneau qui l'éblouit tout net de son faste et des hautes relations dont il se vantait.

Le comte Carbonneau persuada tout simplement à M. Vézin, parait-il, qu'il lui ferait, grâce aux susdites relations, obtenir les contrats dépendant de la construction du nouveau transcontinental.

Rien que cela!

M. Vézin donna au comte 75,000 francs comme première mise de fonds dans leur association.

Or, peu après, le millionnaire français rencontra un natif du Canada et lui comptait sa bonne fortune: Vous savez, je vais faire de grandes affaires chez vous. Je crois que M. Carbonneau m'a déniché là une affaire merveilleuse!

— Quel M. Carbonneau?

— Mais M. Carbonneau, cet homme d'affaires général qui se vante de traiter de pair à compagnon avec vos hommes politiques...

Le Canadien ne coupait pas dans ces ponts-là. Il invita simplement M. Vézin à consulter, à la Bibliothèque nationale, le "Hansard" fédéral et lui fit voir toutes les jolies choses que disaient de M. Carbonneau nos hommes politiques.

Et si vous n'êtes pas satisfait de cela, continua le Canadien, allez demander à notre représentant officiel à Paris ce qu'il pense de Monsieur le Comte...

M. Vézin se rendit effectivement chez M. Fabre, puis il déposa contre M. Carbonneau une plainte pour escroquerie.

M. Carbonneau n'était plus à Paris à ce moment, et la plainte n'eut pas de suite.

Mais, nous disait notre camarade, M. Vézin et les magistrats français attendent M. Carbonneau avec une petite hache et un fanal, s'il remet les pieds sur le sol français.

Vichy-Celestins — Seule véritable

A Travers la Ville

UN LEVER DE RIDEAU DE COLOMBINE. — On jouera jeudi prochain au Théâtre National un lever de rideau de notre charmante collaboratrice Colombine (Mlle Circé). La pièce est à la fois "Le fumeur endiablé."

AU PARC SOHMER. — On verra cette semaine les fameux Gordon, acrobates sur tapis, d'une force extraordinaire; aussi Martin et Mme Ridgway, le premier clown incomparable et l'autre équilibriste sans pareille sur fil d'acier. M. et Madame Soulier et M. Ocellier chanteront. Lafond, l'inimitable Lafond, dansera. L'équilibriste sur trapèze, Frank Mochon, donnera des frissons d'angoisse aux spectateurs. Mlle Kitty Arthurs, gentille soubrette, mettra tout le monde en bonne humeur. La musique du Parc jouera. Ce ne sera pas triste. Comme par les années passées, on pourra s'attabler dans le Parc pour causer, manger et boire.

UNION CATHOLIQUE. — Le conférencier des deux dernières séances terminera dimanche prochain, à 2 1-2 h. précises, l'étude de son sujet par l'analyse du caractère de l'industriel que M. Edouard Rod appelle "un vainqueur."

Lundi soir, à 7 h. 1-2, réunion du comité d'études sociales.

DEUX PIÈCES A L'AFFICHE. — "Le Monde," grand mélodrame déjà joué avec un si grand succès au Théâtre National Français, sera repris cette semaine. On y a joint la délicieuse pièce de salon de Madame de Girardin, "La joie fait peur." MM. Cazeneuve, Petit-Jean, Palmiéri, Filion, Guiraud, Harmant, Godeau; Mmes de la Sablonnière, Vertheuil, Soulier, Lindey, Fouquet-Vérande, Evrard, figurent dans l'une ou l'autre distribution.

UNE FEMME SE BRULE. — Madame Levaque, 37 ans, demeurant rue Beaudoin, 101, dont le logis a passé au feu vendredi dans la conflagration de Saint-Henri, a été transportée hier à l'hôpital Notre-Dame. En voulant sauver quelques effets, elle s'est infligé de graves brûlures à la figure et au bras droit.

UNE CHALOUPE CHAVIRE. — Vers midi, hier, une chaloupe à voile portant deux hommes a chaviré en haut du Pont Victoria. Les naufragés se sont cramponnés à l'embarcation et furent sauvés par M. Albert Champagne, 67 rue Saint-Paul. Ils filèrent, aussitôt arrivés à terre, sans donner d'explications.

La chaloupe a été conduite par le remorqueur "Robert Mackay" au bassin de la Commission du Port.

PRECOCES VOLEURS. — Deux jeunes garçons de 16 et de 17 ans, Eugène Roy et Walter McCore, ont été arrêtés hier soir par les détectives O'Keefe et LeHuquet pour avoir volé leur patron, M. E. Renouf, libraire, de la rue Sainte-Catherine.

Depuis quelque temps, M. Renouf s'apercevait de la disparition mystérieuse d'une assez grande quantité de menus objets. Ne pouvant trouver les coupables, il eut recours à la police, avec le résultat que l'on sait.

Moore avoua ses méfaits et déclara qu'il avait vendu tous les objets volés. Chez Roy, 122 rue Colborne, les détectives firent main basse sur une certaine quantité de plumes-fontaines, cartes, plumes, crayons, etc.

HEARST SE RALLIERA

Washington, 14. — Hearst annonce qu'il appuiera le candidat démocrate à la présidence, quel qu'il soit. Il n'a pas l'intention de s'unir à Bryan pour fonder un nouveau parti.

LAPOINTE & BEAUDRY

L. A. LAPOINTE P. E. BEAUDRY
IMMEUBLES, ARGENT A PRETER
Assurance: prix spéciaux. 66 RUE ST-JACQUES

LA GUERRE

LA PRISE DE DALMY

Chicago, 14. — Une dépêche spéciale de Che-Fou au "Daily News" dit que, ce matin, le croiseur cuirassé "Yakamo," quatre autres croiseurs, une canonnière et un cuirassé, ont pénétré dans le port de Dalmy après avoir réussi à enlever les mines qui en bloquaient l'entrée. A midi le bombardement durait encore. On estime que 20,000 Japonais investissaient la ville. Il est fort probable qu'ils en seront maîtres cet après-midi.

Le débarquement de la deuxième armée se serait terminé hier à Pitsewo, et il y aurait maintenant 50,000 Japonais dans la péninsule.

UNE PREDICTION ANGLAISE

New-York, 14. — Le lieutenant-général en retraite sir Henry Clement Wilkinson, arrivé aujourd'hui de Liverpool à bord du "Campania," dit que les Russes vont être écrasés sur terre et sur mer. Les budgets de la guerre et de la marine du gouvernement russe auraient été dilapidés.

LE COLONEL MARCHAND

Paris, 14. — Le général baron Rébillot, ami du colonel Marchand, dit que celui-ci va probablement offrir ses services à la Russie. On attacherait Marchand à l'état-major de Kouroupatkine.

L'OPINION FRANÇAISE

Paris, 14. — Au début, on croyait en France que Kouroupatkine avait réellement 400,000 hommes à sa disposition et finirait par anihiler les Japonais, quatre fois moins nombreux. Il se trouve maintenant que les Russes, y compris ceux de Port Arthur, ne peuvent être plus de deux cent mille. On espère cependant que Kouroupatkine aura le dessus en fin de compte, en attirant les Japonais loin de leurs bases de ravitaillement.

On apprend dans les milieux officiels que des milliers de soldats sont massés à Baïkal, ne pouvant franchir le lac à cause des glaces flottantes. Le voyage autour du lac prendrait sept jours.

UNE AUTRE BATAILLE AURAIT EU LIEU

Sha-Hai-Kouan, 14, 10 h. 15 du soir. — Le bruit court qu'une grande bataille a eu lieu devant Hsiu-Yen, sur la route du premier corps d'armée japonais qui tend apparemment à Hai-Chouang.

Hsiu-Yen est situé au milieu de collines abruptes. Les Russes auraient eu 1500 hommes tués ou blessés. Les Japonais auraient finalement occupé la ville.

N. D. R. — Cette dépêche semble confirmée par une autre qui nous arrive de Saint-Pétersbourg et qui se lit ainsi:

"Le major-général Pflug télégraphie que les Japonais ont évacué Kouan-Tien-Sien et qu'une colonne de l'ennemi, forte d'une division environ, marche sur Siu-Yen (ou Hsiu-Yen) et la rivière Tayang.

PRETENDUS ACTES DE BARBARIE

Tokio, 14. — Un correspondant du "Kokumin Shimbun" qui accompagne le général Karoki dit qu'à la bataille du Yalou les Russes ont tué trois prisonniers japonais. Le cadavre d'un des prisonniers, le soldat Tatsukuro Watanabe, a été trouvé dans un arbre, la face pelée, les pieds coupés et les intestins enlevés. On croit que les deux autres ont été jetés dans le fleuve, dont la rive à cet endroit est très escarpée.

LEGERS ENGAGEMENTS

Tokio, 14. — Un détachement japonais a occupé Kouan-Tien-Sien, à soixante milles au nord-ouest de Feng-Wang-Tcheng.

Jeudi dernier un détachement japonais a attaqué et dispersé une troupe de 800 cavaliers russes. Il a fait prisonnier un officier blessé et deux soldats.

SKRYDLOFF A IRKOUTSK

Irkoutsk, Sibirie, 14. — Le vice-amiral Skrydloff, successeur de Makaroff, est passé ici aujourd'hui, en route pour l'Orient.

DES RUSSSES S'ENTRETIENT

Antung, Mandchourie, 5 mai, via Séoul, 14 mai. — Les Russes qui ont battu en retraite après la bataille du 1er mai sont à fortifier Kao-Si-Men

Vichy-Celestins — Seule véritable

Parc Sohmer

DIMANCHE, LE 15 MAI 1904

(Après-midi 3 heures, Soir 8 heures.)

LES 3 GORDONS, Acrobates extraordinaires sur tapis.

KITTY ARTHURS, Soubrette.

MARTIN & RIDGERAY, Comédiens et fil de fer.

M. OCCELLIER VICTOR, Baryton.

M. et Mme SOULIER, Duetistes excentriques.

FRANK MOCHON, Equilibres sur trapèze.

JOS. LAFOND, Danses.

LA MUSIQUE DU PARC.

Admission 10 Cents

DEBENTURES D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Cent mille dollars en débentures de cent dollars, rapportant un intérêt semi-annuel de cinq pour cent par année. Garanties parfaites. Dépôts au Gouvernement. Payables en cinq, dix, quinze ou vingt ans. Toutes informations à notre bureau.

Parent Freres, Agents
92 rue St-Jacques.

pour y tenir bon. Ils ont reçu des renforts considérables de Fang-Wang-Tcheng. L'ennemi occupe les montagnes voisines. Les Russes ont tout brûlé derrière eux. En battant en retraite, ils ont été attaqués dans la nuit à Jan-Shang-Tcheng, à l'est de Hanaton. Ils ont eu 110 hommes tués et 70 blessés. Deux détachements ont tiré l'un sur l'autre, se prenant mutuellement pour l'ennemi.

A VLADIVOSTOCK ET A PORT ARTHUR
Saint-Petersbourg, 14. — Une dépêche de Vladivostock dit que tout va bien.

Les Japonais ne semblent pas être revenus devant Port-Arthur.

On approuve ici la destruction du port de Dalny, qui ne pouvait prêter main forte à Port Arthur et qui aurait été fort utile aux Japonais.

SALAIRE DE ROIS

New-York, 14. — En vertu d'un arbitrage, 7,000 ouvriers peintres obtiennent de quatre piastres à \$4.50 par jour.

TURCS ET ARMÉNIENS

Généve, Suisse, 14. — La "Gazette de Fougazane" publie un télégramme de Biblio (Turquie d'Asie), disant que les Turcs et les Arméniens en sont venus aux mains et que 700 Turcs et 900 Arméniens ont été tués. Le combat semble avoir eu lieu dans le district de Sassoun.

SPORT

**BASEBALL
AU PARC MASCOTTE**

Encouragé par leur victoire de jeudi dernier les Mascottes promettent de faire une chaude réception aux joueurs de Farnham. Une estrade spéciale a été érigée pour la circonstance. Une fanfare fera de la musique.

LA PREMIERE PARTIE DE LA SAISON

Le Royal est arrivé ce matin à Montréal pour inaugurer la saison sur son propre terrain. Jusqu'ici, ses succès n'ont pas été brillants, mais ses défaites sont facilement explicables. M. Kreitner a fait son possible pour former une bonne équipe, et celle-ci, composée comme elle l'est maintenant, avec l'addition probable de McManus et de Milligan et Ferry, est en position de lutter victorieusement.

Le Montréal a remporté hier une jolie victoire, battant le Providence par un score de 8 x 3. Il possède de bons frappeurs, et dès que la "batterie" aura été renforcée, il pourra aspirer au championnat.

Aux amateurs maintenant de soutenir par leur présence un club qui le mérite, non seulement par la valeur des joueurs, mais encore par les frais que s'est imposés la direction.

LES PARTIES D'HIER

- La Ligue de l'Est :
A Providence : Montréal, 8 ; Providence, 3.
A Jersey-City : Jersey-City, 4 ; Toronto, 2.
A Newark : Buffalo, 7 ; Newark, 3.
A Baltimore : Baltimore, 9 ; Rochester, 1.
La Ligue Américaine :
A Philadelphie : Philadelphie, 2, 5, 1 ; Chicago, 1, 5, 0. — Waddell et Schreck ; Patterson, Altrock et MacFarland.
A Boston : — Boston, 8, 9, 4 ; Detroit, 7, 10, 3. — Tannehill, Winter et Farrell ; Ferry et Wood.
A New-York : New-York, 10, 18, 5 ; Cleveland, 1, 6, 2. — Chesbro et Maguire ; Rhoades et Bemis.
Ligue Nationale :
A Chicago : Chicago, 12, 12, 0 ; Philadelphie, 4, 10, 2. — Lundgren, Weimer et Kling. McPherson, Brackenbridge, Sparks et Roth.
A Pittsburg : Partie Pittsburg-Brooklyn remise. Pluie.
A Cincinnati : New-York, 3, 5, 0 ; Cincinnati, 0, 5, 4. — McGinnity et Warner ; Waiker et Reitz.
A St-Louis : St-Louis, 4, 11, 2 ; Boston, 3, 6, 6. — Corbett et Grady ; Pittinger et Moran.

LA LUTTE

Ceux qui ont applaudi aux nouveaux triomphes d'Eugène Tremblay, le vaillant champion canadien, seront heureux d'apprendre qu'il vient de conclure un engagement avec le cirque Cyr-Laval-lée.

LES PREPARATIFS DE LA CROSSE

Samedi prochain, à 3 heures de l'après-midi, au

ra lieu la première partie de crosse de la saison. L'équipe nouvelle de la M. A. A. A. rencontrera ses vieux adversaires de Cornwall.

Propriétés désirables à vendre

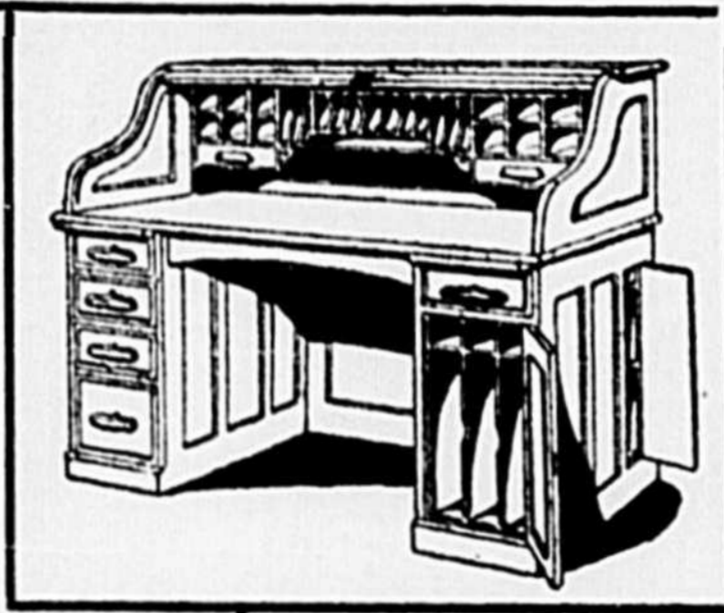
- No 42 Rue PRINCE ARTHUR coin Hypopolite. — Maison en brique solide à trois étages, de 24 x 96. Occasion exceptionnelle. Prix \$3,200. Peut se convertir en magasin à très bon marché.
Rue FULLUM, coin Larivière. — Grand bloc de maisons à deux étages, fondations en pierre ; contient vingt et un logements et un magasin. — Loyer \$1,860. Prix, \$17,000. Conditions faciles.
Rue ST-LAURENT, Quartier ST-JEAN-BAPTISTE. — Magasin et logement, avec terrain de 25 x 190, ayant un second front sur la rue Clark. Prix, \$4,500 ; ou on échangerait pour propriété de plus grande valeur ; on paierait différence en argent.
Avenue LAVAL, Coin. — Superbe bloc de flats, améliorations modernes. Rapporant un loyer de \$1,400. Prix, \$14,000. Conditions faciles.
Rue SHUTER. — Belle propriété en pierre, contenant deux beaux logements, améliorations modernes, lumière électrique. Loyer, \$600. Prix, \$6,000. Grandeur, 25 x 100.
Rue ST-CHARLES BORROMEE. — Bloc en brique solide, contenant dix beaux logements, écuries. Loyer, \$1,260. Prix, \$10,000. Propriété en parfait ordre. Excellent placement. Conditions faciles.
Rue ST-DENIS. — Très belle résidence en pierre de taille, quatre étages, écuries et remises à voitures, en pierre. Terrain, 33 x 150, maison 33 x 40 ; écuries, 20 x 33. Prix, \$7,500.
Rue CRAIG, près Carré Viger. — Magasin en pierre, à trois étages, rapportant \$600 de loyer par année. Bon placement. Prix, \$6,000.
Rue LUSIGNAN, près St-Jacques. — Bloc en pierre, de six flats, rapportant un loyer de \$855. Prix, \$8,500, avec facilités de paiement.
Rue ST-ANTOINE. — Beau bloc en brique solide, de six logements, rapportant \$1,250 par année de loyer. Prix, \$1,300.
Rue CHAUSSE. — Superbe bloc de 15 logements et un magasin, rapportant un loyer de \$2,100 par année. Prix, \$21,000. Placement très désirable. Avec conditions faciles.
Rue SHERBROOKE. — Très belle propriété en pierre de taille, dans la plus belle partie de la rue Sherbrooke, rapportant \$1,500 par année sur ancien bail, rapportera \$1,920, l'année prochaine. Prix 16,500. Moitié comptant, balance à 5 p.c.

LOTS A BATIR

- Rue RACHEL, près l'Avenue de Lorimier. — Trois beaux lots de 25 x 95, dans cette localité si désirable. On vendrait cette semaine à 35 cents le pied. Valent actuellement cinquante le pied.
Rue VITRE, No 24 1-2. — Maison en brique solide, bien louée. Quatre étages. Prix, \$3,000.
Rue LAGAUCHETIERE, près Sanguinet. Bonne petite propriété à deux logements, en très bon ordre. Prix, \$2,400. Un bargain. Loyer, \$264.
Rue SANGUINET. — Belle propriété en pierre, de 30 pieds de front. Loyer, \$450. Prix, \$1,500. Placement désirable.
Rue SANGUINET, Coin de rue. — Quatre logements en brique solide rapportant \$720. Prix, \$7,200. En bon ordre, très central et bien loués.
Rue DORCHESTER. — Bloc en brique solide, de 50 pieds de front. 7 logements rapportant \$500 de loyer. Prix, \$5,000. Beau placement.
Argent à prêter sur propriétés, évaluations pour prêts. Commissaires en expropriations.

**PARENT FRERES
92 rue St-Jacques**

ROSE QUESNEL
5 ET 10c
LE PAQUET
DELICIEUX A FUMER!!!
ROCK CITY TOBACCO CO LTD QUEBEC

**AMEUBLEMENTS
DE BUREAU.**

PUPITRES, BIBLIOTHEQUES, FAUTEUILS.

Style et Qualité

Les Messieurs du clergé et les hommes de profession et autres sont priés de venir visiter notre immense assortiment, dans toutes les plus nouvelles lignes. Aussi grand choix de

Tapis et Draperies

**N. Valiquette 1547, 1553 et 2446
STE-CATHERINE**

Le Grand Magasin de Meubles et Tapis.

LA SAUVEGARDE

Compagnie canadienne-française d'assurance - vie.

SEULE INSTITUTION DU GENRE.

Bases Scientifiques **CAPITAL \$1,000,000.** Sécurité Parfaite.

CONSEIL DE DIRECTION

- | | |
|---|--|
| M G. N. DUCHARME, <i>Président</i>
Président de la Banque Provinciale. | M H. LAPORTE, maire de Montréal. |
| Hon. J. A. OUMET, <i>1er Vice-Président</i>
Juge à la Cour du Banc du Roi. | Hon. R. DANDURAND, sénateur. |
| Hon. F. L. BEIQUÉ, <i>2ème Vice-Président</i>
sénateur. | M E. P. LAHCHAPELLE
Adm. du Crédit Foncier. |
| Hon. N. PÉRODEAU, conseiller législatif | Hon. N. A. BELCOURT, C. R.,
Président de la Chambre des Communes. |
| M H. BOURASSA, M. P., <i>Sec.-Trésorier.</i> | M J. E. BÉDARD, C. R. |
| | M P. BONHOMME, <i>Gérant Général.</i> |

COMPATRIOTES, DONNEZ-LUI LA PREFERENCE: SON INTERET EST LE VOTRE
Pour plus amples informations, demandez la brochure explicative.

Bureau-chef: 26 RUE ST-JACQUES, Montreal. TEL. BELL MAIN. 4033

THEATRE NATIONAL

1440 RUE STE-CATHERINE

Tel. Bell: Est 1736

Tel. Marchands: 520

SEMAINE DU 16 MAI 1904

MELODRAME A SENSATION

LE MONDE

Suivi de la charmante pièce

LA JOIE FAIT PEUR

PRIX : Matinées 10, 15, 20, 25 et 30cts
Soirées 10 25 35 40 et 50c



N'EMPOISONNEZ PAS VOTRE SYSTEME EN VOUS SERVANT D'UN BRANDY DE QUALITE INFERIEURE.

En vous servant du

BRANDY PH. RICHARD

qui est pur, doux, moelleux, vous obtiendrez les meilleurs résultats.

Agents: Laporte, Martin & Cie.

Le Mouvement Nationaliste

Du "Toronto World" :
"On demande au conseil du tramway de Scarborough, en faveur de la Compagnie du tramway de Toronto et de Scarborough, une nouvelle concession de vingt-cinq ans, renouvelable à perpétuité..."

... Le maire et le conseil de Toronto devraient faire tout en leur pouvoir pour empêcher le "Toronto & Scarborough Railway Co." ou la "Toronto Railway Co." d'obtenir des droits perpétuels sur la route de King Street...
"On ne devrait pas reconnaître de droits perpétuels; la législation ne devrait pas ratifier de concessions pour plus de vingt et un ans. En ce qui concerne la concession de sa voirie à son gré pour des fins locales; mais un jour ou l'autre les chemins de fer électriques de l'Ontario formeront des lignes de centaines de milles, qui traverseront de nombreuses villes, communes et municipalités rurales. Une concession exclusive pour un parcours de cinq milles, ou même d'un mille, bloque le développement, et les concessions d'une municipalité ne devraient pas porter préjudice aux droits de toutes les autres..."

Dit M. Goldwin Smith :
"Une fois de plus, le Canada se voit reprocher son abstention de toute participation aux armements impériaux. Il veut bien faire son devoir envers la mère-patrie; mais s'il participe à la défense de l'Empire, l'Empire se chargera-t-il de sa défense? L'Empire a virtuellement confessé son impuissance à assumer ce fardeau. Dans toutes les difficultés du Canada avec les Etats-Unis, il a, disent nos patriotes, accepté pour le Canada moins qu'il ne revenait à celui-ci. Il a agi ainsi non pas parce qu'il n'avait cure des intérêts canadiens — qu'il a, au contraire, défendus de son mieux — mais parce que, malgré sa puissance en Europe et en Orient, il était impuissant sur notre continent."
"On peut aussi se demander si le Canada, en payant sa part des armements impériaux, aurait voix au chapitre pour la paix ou pour la guerre... La colonie se soumettrait à l'impôt sans représentation, et accepterait les conséquences de la politique d'agression d'un parti anglais qui n'aurait ni adhésions ni sympathies au Canada."
"Pour le Canada, l'union militaire avec la métropole serait en réalité l'asservissement militaire. Avant que la transformation ne s'accomplisse, posons bien la question devant le peuple..."

M. Goldwin Smith écrit dans le "Weekly Sun" :
"L'influence de M. Chamberlain a baissé. Ses assertions trompeuses ou contradictoires, ses hésitations, ont produit leur effet inévitable. Il pourra éblouir et enflammer un instant; mais il n'est pas probable qu'un homme qui a de tels antécédents puisse prendre un empire durable sur le sentiment raffiné du monde commercial. Les résultats de sa politique sud-africaine commencent à paraître. Le moment d'effervescence passé, l'élément des affaires refusera de se laisser entraîner par un pareil guide dans une révolution fiscale et une guerre douanière contre le reste du monde..."

Du "News" de Toronto :
"Nos marchands et nos producteurs commencent à sortir de leurs légers. Ils devraient être secondés par un service d'intelligence commerciale. Notre commerce avec Terre-Neuve est stationnaire depuis dix ans bien que l'île ait beaucoup prospéré et que le commerce américain y ait doublé... Ce n'est là qu'un des nombreux exemples de l'œuvre que nous avons à accomplir. Nous avons quelque chose à faire à Terre-Neuve. Nous avons aussi quelque chose à faire dans la direction générale de notre commerce."
"Le "Toronto World" répond ainsi au "Lendon Financial Times", qui a reproché les Canadiens de se rappeler que le capital étranger s'est engagé dans les chemins de fer du Canada pour y réaliser des dividendes, et non dans un but philanthropique :
"La province d'Ontario a déjà subventionné les chemins de fer au montant de \$7,337,835; les municipalités de l'Ontario ont payé de leur côté \$12,307,664. L'Ontario a aussi payé une bonne moitié des subventions du Dominion, qui s'élèvent à \$178,000,000 sans compter le Grand-Tronc du Pacifique. Voici donc un total de \$119,000,000, dont une forte partie a été versée au Grand-Tronc pour des lignes qu'il a entretenu. Encore l'autre jour, la législature votait au Grand-Tronc du Pacifique \$400,000 en espèces et 1,200,000 acres de terre pour un embranchement de la ligne principale au lac Supérieur. En outre, les chemins de fer de l'Ontario ont été jusqu'ici presque exempts d'impôts, comparés à ceux des Etats-Unis. Et ils prennent trois cents le mille aux voyageurs, tandis que dans les régions correspondantes du Michigan et de New-York on voyage pour deux cents le mille..."

Le "Bobcaygeon Independent" dit que l'esprit qui pousse certains politiciens canadiens à demander l'annexion de Terre-Neuve est le même qui a porté la Russie vers la Mandchourie et l'Angleterre vers le Tibet.
"Sous le titre : "Qu'adviendrait-il ?" la "Défense" dit au sujet de notre dernier article : "Les matamores de la Chambre" :
"Nous croyons que jamais encore certains groupes de nos législateurs n'ont été aussi catégoriquement, aussi violemment mis au pied du mur."
"La "Défense" sait maintenant ce qu'il est advenu : M. Parent a prétendu qu'il ne citerait pas le "Nationaliste" à la barre de la Chambre, parce qu'il ne voulait pas nous faire de réclame; or, s'il est une chose que nos députés ne tiennent pas à répandre, ce sont les faits avancés par le "Nationaliste."
Les à tous supplentés
Le BAUME RHUMAL, par son efficacité, a supplenté tous les remèdes préconisés jusqu'à ce jour pour le traitement des affections de la gorge et des poumons.
Demandez-le à votre pharmacien.

TARTARINADES

Non. Détrompez-vous : il ne s'agit pas d'un ex-ministre, encore moins d'un de ces exploits qui ont immortalisé le héros de Tarascon. Il s'agit tout simplement d'un article de journal qu'on vient de me signaler dans la "Patria Italiana", lequel article est intitulé "Tartarinade".

L'auteur, un écrivain italien qui ne manque pas de talent, consacre à l'éreintement de l'Emietteur de la "Presse" trois grandes colonnes d'article de tête. Notre homme reproche surtout à l'Emietteur d'avoir trop généralisé en parlant des Italiens, et, sans doute, afin de lui donner une leçon de discrétion et de courtoisie, il tombe à bras raccourcis sur les Canadiens-français, se hissant naturellement de généraliser lui-même, histoite de nous faire expier, à nous tous, les inexactitudes et les torts qu'il lui reproche.

Après un long étalage d'érudition française, qui étonne de la part d'un homme évidemment peu sympathique à notre race, il gratifie notre peuple de l'amabilité suivante (je traduis de l'italien) :
"Vous trouverez le tartarinisme dans la politique, dans la littérature, dans les arts, dans le journalisme, dans la vie pratique et PARTICULIÈREMENT DANS LE CHAUVINISME DE CERTAINS PEUPLES QUI, DANS L'HISTOIRE DU MONDE, N'ONT ENCORE JOUÉ AUCUN RÔLE, NI GRAND NI PETIT."

Il relève ensuite, ou feint de relever, certaines énormités commises par la "Presse" qu'il accuse d'avoir vilipendé le peuple italien. Je n'ai nulle envie de prendre la défense de l'Emietteur qui n'a pas besoin de mon intervention. Je n'ai pas vu l'article incriminé, mais je veux bien admettre, jusqu'à preuve du contraire, que cet article contenait des inexactitudes dont les Italiens ont pu se formaliser. Est-ce une raison pour que la "Patria Italiana" se montre injuste à notre égard? Je ne le crois pas.

Voici quelques-unes des aménités que ce bouillant méridional, beaucoup plus méridional que les Tartarins, adresse plutôt au peuple canadien qu'à l'Emietteur de la "Presse" :
"D'abord, il veut mieux être disciple (?) du macaroni que du whiskey...
"Par pur besoin de vilipender, grâce au tartarinisme qui est dans votre sang, vous généralisez, croyant que personne ne vous renverra à la figure ni l'horrible patois qui n'a rien de français dont est une corruption, tant dans les diphtongues que dans la prononciation de certaines dentales qui rappelle la susurration d'une cigale, ni les nombreux défauts de votre race conquise..."

"Nous avons tant de siècles de gloire et notre primauté dans les sciences, dans les arts, dans la littérature et dans tout, est toujours tellement contestée que nous pouvons bien nous dispenser de nous sentir offensés des tartarinades de ceux qui, comme le héros de Tarascon, ne connaissent que leur humble pays."

Le plus "héros" des torts n'est pas celui qu'on pense.
Nous voici très bien arrangés, n'est-ce pas? Cela rappelle les deux cochers se battant à grands coups de fouet... dans la figure de leurs "bourgeois" respectifs.
Eh! bien, dussé-je encourir la colère de ce destructeur de notre nationalité, au risque de passer à mon tour pour un Tartarin, issu de Tartarins, je vais avoir l'outrecuidance de protester bien humblement, mais très fermement contre les injures gratuites dont mes compatriotes sont l'objet de la part de l'écrivain italien.
Qu'il ait lui-même protesté vigoureusement pour défendre ses propres compatriotes lorsqu'il les a crus attaqués, je conçois cela et je l'en félicite. Mais je lui nie le droit, à lui, étranger, ignorant complètement et notre histoire et tout ce qui nous concerne, de venir nous faire la leçon.
Je lui nie le droit de nous calomnier ou de se prononcer "ex-cathedra" sur des choses dont il ignore évidemment le premier mot.
Le rôle que nous avons joué dans l'histoire du monde entier n'est peut-être pas très brillant. Mais depuis quand reprochant-on au simple rameau de ne pas avoir intouchement égalé ou surpassé l'arbre dont il a été violemment arraché?
Les gloires de la France sont nos gloires, et elles nous suffiraient amplement, même si nous n'avions pas notre histoire glorieuse à nous, que notre destructeur peut ignorer mais qui n'en existe pas moins pour tout cela.
Ce qu'il affirme au sujet de notre prétendu patois est tout simplement stupide et dénote chez lui ou une ignorance crasse ou une attitude mauvaise foi.
Je n'ai pas besoin de m'attarder à lui fournir des preuves. Elles abondent partout, et je n'ai pas le loisir de faire l'éducation d'un homme qui, évidemment, ne veut rien apprendre de bon à notre égard.
Lorsque les ennemis de la race latine font tous leurs efforts pour la déprécier; lorsque, dans leur orgueil et leur soif de domination, ils proclament déjà la déchéance de cette race sous prétexte de "survival of the fittest", ce n'est pas faire acte de grand courage que de faire la cour à ces anglo-saxonisants, en répandant leurs préjugés parmi les diverses familles du peuple néo-latin, et l'écrivain de la "Patria Italiana" devrait le savoir.

BENI TREMBLAY

La nouvelle loi des terres

Il y a dans la nouvelle loi des terres de l'inutile et de l'utile, du bon et du mauvais.
Elle autorise le cabinet à nommer des inspecteurs d'agences et le ministre des Terres de la Couronne à ordonner toute enquête qu'il jugera nécessaire. Les agences devront être inspectées au moins deux fois par année.
Rien dans l'ancienne loi n'empêchait le ministre de contrôler ses subordonnés ni d'ordonner des enquêtes. Cependant il ne s'est jamais occupé de contrôle et les seules enquêtes qui ont eu lieu n'ont eu pour effet que de faire tomber un peu des deniers publics dans la poche de certains favoris du ministre, tels MM. Langelier et Alarie, ce dernier ancien secrétaire particulier de M. Parent.
L'article 1261a autorise le ministre ou ses agents à passer sur une propriété privée dans l'accomplissement de leurs devoirs! Ces folichonneries ne se discutent pas : dans tous les pays du monde

l'autorité constituée passe où elle veut et par où elle veut.

L'article 1267a offre au chef de famille douze enfants la faculté d'échanger son lot contre une somme de \$50 payable par le concessionnaire de la coupe, qui, à titre d'indemnité, conservera ensuite un droit exclusif sur le lot durant quinze ans.

Cet article a du bon en ce qu'il augmente l'attrait de la prime sans ajouter aux charges du trésor public. Il est dangereux en ce que le défrichement de certains lots se trouvera légalement empêché durant quinze ans. En somme, il aurait mieux valu conserver la loi actuelle, tout en veillant plus strictement à l'accomplissement des obligations de défrichement.

L'article 1268a stipule que le cabinet PEUT diviser le domaine public en terres à coloniser et en "terres d'exploitation forestière." Il ne dit pas si la classification se fera par lots, par cantons, par zones ou par régions, de sorte que le ministre des Terres de la Couronne — qui d'ailleurs n'avait pas besoin de cet article pour disposer du domaine public selon son bon plaisir — reste l'arbitre suprême du choix des terres. Il est vrai que les ministres ont besoin d'un pouvoir discrétionnaire en pareil cas; mais la loi, pour être effective, devrait permettre au ministre de la colonisation de choisir lui-même les terres dont il a besoin. C'est là la réforme qui s'impose, et sans laquelle le ministre de la Colonisation ne sera jamais que l'humble serviteur du ministre des Terres.

L'article 1269 stipule que les agents vendront des terres à tous les colons qui en feront la demande... S'IL N'Y A PAS CONTESTATION. Cette dernière réserve aura besoin d'explications.

Les articles 1275a et 1275b qui exigent l'enregistrement des transports dans un délai de trente jours et limitent à trois cents acres l'étendue de terre pouvant s'acquiescer par voie de transport, sont excellents.

On n'en saurait dire autant de l'article 1182a, qui oblige le colon à fournir chaque année un état assermenté de ses travaux. La constatation des travaux appartient au gouvernement, qui n'a pas le droit de s'en décharger sur de pauvres gens souvent peu instruits et qui, dans bien des cas, aubont intérêt à le tromper.

L'article 1282b décrète l'annulation automatique des ventes pour inexécution des conditions réglementaires. Ce pouvoir, le ministre le possède déjà; il ne l'a jamais exercé. Dans la loi nouvelle, il est considérablement affaibli par l'article 1288, qui se lit ainsi :
"Durant les quinze jours qui suivront l'affichage de l'avis de révocation, il est loisible au propriétaire ou occupant du lot de faire valoir ses raisons à l'encontre de la révocation."

Cet article laisse libre jeu à l'influence politique : si l'agent n'a aucune circonstance atténuante à faire valoir en faveur du colon retardataire, mieux vaudrait peut-être qu'il n'y eût pas d'appel.
Le droit de désaveu réservé au ministre dans la loi actuelle, pour les quatre mois qui suivent la vente, disparaît, mais le ministre se réserve, par l'article 1284, le droit presque aussi dangereux d'annuler les ventes faites "par méprise ou erreur ou contrairement à la loi ou aux règlements." Dans la pratique, un ministre mal disposé envers les colons ou dominé par des influences extérieures, trouvera toujours moyen d'interpréter cette clause comme il le voudra. Pour être juste, disons que les nombreux abus commis dans le passé au nom de la colonisation autorisent la législature à accorder au ministre certaine latitude.

On ne peut qu'approuver l'article 1321, qui oblige le marchand de bois indépendant à déclarer sous serment le bois coupé en dehors des concessions forestières, et les articles qui changent l'époque des feux de défrichement.
Nous attendrons, pour parler plus longuement de la nouvelle loi, qu'elle ait été discutée et expliquée à la Chambre. Il est regrettable qu'elle arrive si tard.
OLIVAR ASSELIN

POUR RIRE ?

LA PHILOSOPHIE D'UN FAIT-DIVERS

En inventant je ne sais plus quelle espèce de quadrupède androïde pour faire descendre l'homme du dingo, Darwin peut du moins se vanter — si la mort lui permet de s'intéresser encore à notre planète — d'avoir rendu de fiers services aux bêtes; et c'est toujours autant d'acquies.
Pour prouver qu'il ne s'agit pas ici d'un simple paradoxe ni d'une boutade imputable à la quelconque philosophie de génération spontanée, j'estime qu'il suffit de reproduire dans ses grandes lignes un modeste fait-divers que je dénichais, ces jours passés, dans le "New York Sun".
La scène se passe à Londres.
Un traiteur américain logé sur le Strand (tousjours l'invasion de l'Angleterre par les Yankees) s'était, nous narre la dépêche, aventuré d'annoncer dans sa vitrine qu'il avait à vendre du homard rôti vivant : "Broiled live lobster may be obtained within."

Le joyeux compère qu'on nomme le Hasard n'attendait que cette affiche pour dégourdir un peu la ville de Londres et mettre une pincée d'humour dans ses brouillard; il fit donc lire cette affiche au rédacteur de l'"Animal's friend".
Qu'est-ce que l'"Animal's friend"? — C'est un journal de confrérie destiné, comme son nom l'indique, à s'apitoyer sur le sort de toutes les bêtes indistinctement, et, par incidente logique, à servir de médium rationnel entre l'espèce humaine proprement dite et ses cousins à la mode de Darwin.
Concevez-vous la somme d'intelligente finesse que le Hasard a dû dépenser pour mettre justement la main sur ce rédacteur et pour l'amener, dans une ville de six millions d'hommes, en face de ces "broiled lobsters" ?
Et vous allez me dire que le Hasard n'est qu'un mot ?
Allez donc !
Toujours est-il que le rédacteur précité prit connaissance de l'affiche précitée.
Vertu de mon âme ! pour une indignation, ce fut une belle indignation.
— "Broiled live lobsters !" ah ! tu vends des "broiled live lobsters," traître d'enfer ! eh bien ! tu vas voir ce qu'il va t'en coûter de martyriser des crustacés !
Et presto, l'ami des bêtes, je parle du rédacteur, s'en fut lacrymer ses saignements de cœur dans le gilet humanitaire du "Times." La dépêche ne dit

dit pas s'il en eut pour deux ou trois colonnes, mais elle dit qu'après avoir exposé les faits, notre scandalié, pour conclure pratiquement son article, déclara qu'en vertu du "Wild Animal in Captivity Act," qui protège jusqu'aux grenouilles, l'acte de cannibalisme perpétré par le traître du Strand était illégal, et qu'il fallait immédiatement sévir pour empêcher un tel crime de se perpétuer :
"The humane editor, finding that the lobsters are really broiled, added :
"Under the Wild Animals in Captivity Act, which can protect frogs and fish from overcroaking in tanks, this wanton barbarity is illegal and should be stopped at once."
("New-York Sun," 8 mai.)

Voas croyez qu'em face d'un pareil désespoir on se contenta de hausser les épaules? Vous oubliez qu'en Angleterre on ne hausse jamais les épaules : ce n'est pas admis; c'est trop français, même depuis l'Alliance.
L'objet s'en fut jusqu'à parlement et devint l'affaire d'une interpellation régulière à la Chambre des Communes.
Dorénavant, nous n'aurons donc plus à remonter jusqu'aux temps des Romains pour trouver des hommes d'Etat qui consentent corporativement à s'intéresser à des recettes de cuisine, et les classiques de l'avenir, après avoir parlé du Sénat discutant sur un turbot, pourront faire une allusion discrète à la Chambre des Communes interpellée sur un lobster : les deux citations feront la paire et permettront aux philosophes à tendances transformistes de mesurer la distance que le monde peut parcourir évolutionnairement dans le cours de dix-neuf siècles.

Ce n'est pas encore tout : le ministre de l'Intérieur — right honourable Home Secretary — du Royaume-Uni, crut en effet qu'il était opportun de s'émouvoir de l'émotion générale, et dépêcha deux ronds-de-cuir en ambassade chez le traître du Strand; ce pendant que, d'autre part, la société "for the Prevention of Cruelty to Animals" (intraduisible) se flanquait d'un peloton de policemen pour faire elle-même une enquête sur place.
Vous croyez que je blague? Lisez plutôt :
"This moving epistle stirred Parliament's machinery, and questions were asked in the House of Commons. The Home Secretary sent two of his assistants to investigate the mystery of this strange dish, while the Society for the Prevention of Cruelty to Animals, with the aid of the police, made its own investigation."
("New-York Sun," 8 mai.)

De toute cette montagne en travail qu'est-il sorti? Ce qu'il en sort souvent : du vent.
Le ministre de l'Intérieur et la Société fondée pour sauvegarder les droits civils et politiques de toutes les bêtes qui ne font pas directement partie de l'espèce strictement humaine, ayant officiellement constaté qu'un restaurateur peut vendre du homard rôti viv sans ébranler la puissance et sans compromettre la réputation de l'Empire, la pudibonderie peut, dorénavant, sans l'ombre d'un remords, manger du "broiled live lobster," et si le traître du Strand, après cette réclame, ne devient pas millionnaire en six mois, c'est qu'il n'est pas un véritable Yankee

Entre temps, l'histoire enregistre imperturbablement sur ses tablettes qu'au commencement du XXe siècle 400,000 Boers, hommes, enfants et femmes, ont été massacrés, éventrés, mutilés, exilés, fusillés, ruinés et traqués comme des loups par les soldats de Kitchener, parce que les capitalistes de Londres convoitaient les mines d'or de Johannesburg.
Elle enregistre que le choléra, la peste et la famine tuent, par-ci par-là, de cinq à dix millions d'êtres humains dans les Indes britanniques, et qu'on néglige méthodiquement de prendre les quelques mesures qui pourraient enrayer cette trinité de fléaux, parce que les morts sont tranquilles et que la famine, la peste et le choléra sont plus efficaces et coûtent moins cher que les garnisons militaires pour réprimer les rébellions en masse.

Elle enregistre qu'en 1904 le parlement impérial, par une majorité de deux cents et quelques voix, autorisait une colonie britannique à rétablir pratiquement l'esclavage et la traite des coolies pour permettre aux financiers intéressés dans les mines du Transvaal d'avoir une main d'œuvre au rabais et de tripler leurs dividendes ordinaires.
Elle enregistre que, dans les grands centres industriels de la Grande-Bretagne, des milliers et des milliers de loyaux sujets de Sa Majesté sont enchaînés à des besognes de Cafres, tandis que les filles et les femmes de la haute société dépensent annuellement de quoi nourrir des milliers d'affamés, pour acheter des friandises à leurs perroquets et pour renouveler le linge de corps et la garde-robe de leurs caniches.

Elle enregistre que des milliers et des millions de femmes et d'enfants, nés pourtant à l'ombre libératrice de l'Union Jack, ne peuvent plus gagner de quoi ne pas crever de misère qu'à la condition d'aller au fond des mines s'atteler pendant 10 ou 15 heures par jour à des waggonnets chargés de charbon, tandis qu'une loi britannique protège les grenouilles dans les marécages de la Grande-Bretagne et défend au jardinier-cultivateur des faubourgs d'atteler des chiens à sa petite voiture pour charroyer des choux, du beurre et des œufs sur les marchés de la métropole.

Ce qui me fait dire que tout le beau tapage dont nous avons parlé plus haut n'aurait probablement pas eu lieu; que le rédacteur de l'"Animal's friend," le personnel du "Times," le parlement impérial, la Société "for the prevention of Cruelty to animals," le ministre de l'Intérieur, ses secrétaires et les policemen du Strand, ne seraient pas passés par une semblable venette si ce butor de traître, au lieu de pousser le cannibalisme jusqu'à faire rôti des homards, s'était modestement contenté de faire rôti de vulgaires Tibétains ou des Irlandais.
Je crois donc avoir prouvé que Darwin, en inventant je ne sais plus quel androïde pour faire descendre l'homme du dingo, a du moins rendu de fameux services aux bêtes, et je me demande pourquoi les grands philanthropes dont s'honore l'Empire, les Carnegie, les Strathcona, les Chamberlain, par exemple, n'entreprennent pas une campagne pour que les clauses essentielles du "Wild Animal in Captivity Act" puissent dorénavant s'appliquer non seulement aux grenouilles, non plus seulement aux "lobsters," mais indistinctement à tous les sujets britanniques qui, n'ayant plus le bonheur d'être grenouilles, "lobsters," cacatoüs ou caniches, n'ont pas encore su parvenir à la félicité de se faire inscrire au nombre des actionnaires d'ugrande "Chartered Company."